



## **Conditions Générales de Vente**

(Établies en vertu des dispositions de l'article L.441-6 du Code de Commerce)

### **1 - Spécifications, utilisation des produits et responsabilités de SDS HIGH VOLTAGE**

Les Produits (alimentations, convertisseurs, systèmes de commande/contrôle ou composants ou instruments scientifiques assimilés), fournis par SDS HIGH VOLTAGE sont choisis par le Client dans la gamme des produits standards SDS HIGH VOLTAGE ou réalisés selon les spécifications définies par le Client. Dans tous les cas, celui-ci est seul à même d'apprécier les valeurs et critères de performance nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement ou de l'application auquel le Produit est destiné.

En tant qu'utilisateur professionnel, le Client ou l'entité à qui le Client aurait pu confier ou revendre le produit, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que celui-ci soit mis en service et utilisé dans des conditions garantissant la sécurité des personnes et des installations.

En aucun cas SDS HIGH VOLTAGE ne pourra être tenue responsable de toutes conséquences directes, consécutives ou indirectes, matérielles ou immatérielles du non-fonctionnement ou du fonctionnement non conforme du Produit. Il en sera de même pour les prestations d'étude fournies par SDS HIGH VOLTAGE dans ses locaux ou dans les locaux du Client.

Par ailleurs, toute utilisation du produit dans un équipement médical pouvant mettre en danger la vie d'autrui est expressément interdite par SDS HIGH VOLTAGE.

### **2 - Environnement, sécurité et protection de la santé publique**

SDS HIGH VOLTAGE assure une production électronique conforme à la Directive RoHS.

Le financement de la collecte, du traitement, de la valorisation et de l'élimination non polluante des Produits de SDS HIGH VOLTAGE ayant été incorporés à d'autres équipements relève de la responsabilité exclusive du Client. SDS HIGH VOLTAGE reprendra à son compte le traitement, la valorisation et l'élimination des produits issus de sa production. SDS HIGH VOLTAGE ne saurait accepter un composant non désolidariser de l'équipement dans lequel il a été intégré.

### **3 - Commandes - livraisons - précautions à respecter à la réception**

Les informations sur les délais de livraison fournies par SDS HIGH VOLTAGE au Client avant passation d'une commande par celui-ci sont purement indicatives. SDS HIGH VOLTAGE ne sera pas engagée par le délai indiqué par le Client sur sa commande. Dans le cas où un délai de livraison ne pourrait pas être tenu, SDS HIGH VOLTAGE en avisera le Client et conviendra avec lui d'une nouvelle date de livraison effective.

Les retards de livraison éventuels ne donnent pas au Client le droit d'annuler la vente ou de refuser les Produits. Ils ne peuvent donner lieu à réduction du prix, pénalité ou dommages et intérêts. Les ventes en France métropolitaine sont effectuées "ventes départ usine", le prix du transport est en sus et facturé à ce titre.

Il appartient au Client de vérifier l'état de l'emballage et des Produits en présence du transporteur, de porter par écrit de façon détaillée sur le document soumis par celui-ci pour émargement toute réserve éventuelle qu'appellerait cet état et de réitérer ces réserves par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au transporteur dans les trois jours ouvrables suivant la réception. A défaut de ces mesures, le Client ne pourra se prévaloir d'aucune façon des dégâts subis par les Produits au cours du transport pour en obtenir la réparation ou le remplacement gratuit ou en différer le règlement.

Les expéditions en dehors de France métropolitaine sont placées sous le régime de l'incoterm EXWORK (départ des locaux de SDS HIGH VOLTAGE à 94100 Saint-Maur-des-Fossés France).

### **4 - Force majeure**

En cas de force majeure mettant SDS HIGH VOLTAGE dans l'incapacité de livrer les Produits au Client (par exemple la défaillance d'un fabricant de composants de source unique), les obligations contractuelles de SDS HIGH VOLTAGE vis-à-vis du Client seront suspendues.



## SDS HIGH VOLTAGE

SDS HIGH VOLTAGE s'engage à avertir le Client de la survenance de l'évènement de force majeure et de sa durée estimée dès sa survenance et à examiner avec le Client les mesures permettant de limiter les effets négatifs de cette situation pour les deux parties.

### **5 - Prix - facturation - paiement**

Les prix des Produits sont établis par SDS HIGH VOLTAGE sur la base du tarif applicable pour sa gamme de produits ou pour un produit sur-mesure, sur la base des spécifications définies par le Client. La facturation des Produits intervient lors de l'expédition de ceux-ci au Client ou dans le cas de prestations d'étude, à la suite de la réception des travaux.

Pour tous nouveaux clients, la facture est émise pour fin de règlement après l'envoi de la commande (création du compte client) ou avant livraison. Pour des commandes planifiées dans le temps ou pour une production en série, les paiements clients interviennent selon les dispositions légales.

Les délais de paiement sont au maximum de 60 jours nets en date de livraison/facturation ou au maximum de 45 jours fin de mois en date de livraison/facturation. La date du bordereau d'expédition faisant foi. Aucun escompte n'est accordé pour un règlement anticipé.

Les frais de transports ainsi que les frais de l'assurance transport éventuellement souscrites par SDS HIGH VOLTAGE pour le compte du client, sont calculés sur la base du prix facturés à SDS HIGH VOLTAGE par le transporteur effectuant pour son compte l'expédition des produits. Le prix retenu sera le prix H.T. appliqué à SDS HIGH VOLTAGE par le transporteur sur lequel viendra s'appliquer la TVA au taux en vigueur.

Les frais d'emballage et de préparation de l'expédition sont facturés en sus.

Conformément à la loi, tout paiement au-delà de l'échéance déclenche une pénalité calculée sur la base du Taux Légal, majoré de 50 %.

Aucune réduction de prix (rabais, remises, ristourne) n'est consentie dans le cadre des présentes conditions générales de vente. De telles réductions de prix pourront cependant être établies dans le cadre de conditions particulières de vente (CPV).

### **6 - Réserve de propriété**

Les ventes sont conclues avec réserve de propriété et le transfert de propriété n'intervient qu'après complet paiement du prix, (loi 80.335 du 10 mai 1980). L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à cette livraison vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif au compte bancaire de SDS HIGH VOLTAGE. 3



## SDS HIGH VOLTAGE

Le Client est gardien des marchandises vendues sous réserve de propriété et en supporte les risques. Il devra donc les stocker dans les conditions conformes séparément afin de les identifier au bénéfice de SDS HIGH VOLTAGE en cas de revendication (loi 80-335 du 12 mai 1980), les assurer et répondre de toute responsabilité dès la réception.

Le Client est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les marchandises livrées.

Il s'engage à informer sa propre clientèle que les marchandises revendues sont l'objet d'une clause de réserve de propriété au bénéfice de SDS HIGH VOLTAGE. En cas d'incident de paiement, cette autorisation de revente est caduque de plein droit. Lorsque les marchandises se trouveront, en tout ou en partie, chez le Client, elles devront être restituées à SDS HIGH VOLTAGE, à première demande aux frais et risques du Client.

Dans l'hypothèse où les marchandises auraient été revendues, le Client est réputé avoir cédé à SDS HIGH VOLTAGE, les créances nées des reventes effectuées. Le Client communiquera, pour ce faire, à première demande, les noms et adresses des tiers auxquels il a revendu les marchandises.

### **7 - Confidentialité**

Les études et développements réalisés par SDS HIGH VOLTAGE pour concevoir et mettre au point un produit standard ou pour répondre aux spécifications demandées par les Clients demeurent sa propriété exclusive. Le Client s'engage à ne pas divulguer à des tiers les schémas et nomenclatures qu'il pourrait obtenir auprès de SDS HIGH VOLTAGE à des fins documentaires et à ne pas s'en servir pour reproduire les Produits de SDS HIGH VOLTAGE, que ceux-ci aient fait ou non l'objet d'un dépôt de brevet ou d'une concession de licence. Il s'engage également à ne pas démonter ces Produits dans le but d'essayer d'en connaître le mode fonctionnement afin de les reproduire ou de développer des produits présentant des fonctions identiques ou similaires à celles des produits SDS HIGH VOLTAGE. Notamment toute opération de rétro-ingénierie, de décompilation est expressément interdite par SDS HIGH VOLTAGE. Toute violation à ces obligations entrainera automatiquement la mise en oeuvre de la responsabilité du Client sans préjudice du droit pour la SDS HIGH VOLTAGE de faire cesser ladite violation par tout moyen et de demander réparation de l'entier préjudice subi, et ce sans aucune sommation que le simple constat d'un quelconque manquement.

### **8 - Réclamations**

Dans un délai de 30 jours suivant la réception des produits, l'acheteur peut émettre des réserves sur la qualité, les performances, la conformité avec les spécifications et obtenir si celles-ci sont fondées une compensation. Dans le cas les frais qui découlent de cette réclamation sont à la charge du vendeur.

### **9 - Garantie**

Les Produits sont garantis pendant 12 mois à compter de leur date de première expédition chez le client, pour défaut de fabrication ou défaut constaté dans les composants utilisés dans le cadre de cette fabrication. L'acheteur supporte les coûts de retour dans les ateliers de SDS HIGH VOLTAGE des produits sous garantie et SDS HIGH VOLTAGE prendra en charge les frais de réexpédition lorsque le défaut est effectivement constaté et que la garantie est applicable. Le Client se doit de respecter le délai d'un an applicable pour la mise en oeuvre de la garantie. Sont expressément exclus de la garantie tous Produits qui ont été par le client ou un tiers, endommagés ou mal utilisés, modifiés ou réparés sans l'autorisation expresse de SDS HIGH VOLTAGE, dont le fonctionnement a été altéré à la suite d'une manoeuvre erronée de raccordement des Produits ou des équipements dans lesquels ceux-ci sont intégrés.

La garantie est limitée à la réparation, au remplacement ou au remboursement du prix du Produit, au choix de SDS HIGH VOLTAGE, du produit défectueux à l'exclusion de tout dédommagement à quelque titre que ce soit. En aucun cas SDS HIGH VOLTAGE ne pourra être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes, matérielles ou immatérielles du non-fonctionnement ou du fonctionnement non conforme du Produit. 4



## SDS HIGH VOLTAGE

SDS HIGH VOLTAGE se réserve le droit de modifier ou d'apporter des améliorations techniques à ses produits quand elle le souhaite et sans qu'il soit nécessaire qu'elle en avertisse ses clients.

A l'exception de la garantie mentionnée au premier alinéa du présent article, les Produits fournis par SDS HIGH VOLTAGE sont livrés « tels quels » et sans garantie d'aucune sorte de la part de SDS HIGH VOLTAGE, notamment quant à l'adéquation des fonctionnalités aux besoins et exigences du Client, l'absence d'erreur, la correction de défauts, de bogues etc.

### **10 - Responsabilité**

SDS HIGH VOLTAGE ne peut être tenu pour responsable des dommages de toute nature tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des Produits.

Les droits de Propriété Intellectuelle et/ou Industrielle portant sur les Produits qui peuvent être mis à la disposition du Client demeurent la propriété entière de SDS HIGH VOLTAGE. En conséquence, les autorisations éventuellement accordées par SDS HIGH VOLTAGE ne constituent en aucun cas une cession des droits de Propriété Industrielle et/ou Industrielle mis à la disposition du Client.

Le Client s'interdit de copier, reproduire, représenter, adapter, modifier, décompiler, désassembler de quelque manière que ce soit les Produits, y compris dans un cadre privé, non commercial ou expérimental.

### **11 - Retour matériel**

Le retour de matériel ne peut s'effectuer qu'après que le client en ait demandé l'autorisation à SDS HIGH VOLTAGE qui marquera son accord par la délivrance d'un numéro de retour matériel. Ce numéro devra impérativement figurer sur les documents joints au matériel objet du retour.

### **12 - Litiges**

Les relations entre SDS HIGH VOLTAGE et ses Clients sont régies par le droit français. Si un litige né dans le cadre d'une commande adressée à SDS HIGH VOLTAGE par un Client ne trouve pas de solution amiable, les règlements des conflits se feront auprès des tribunaux de la juridiction dans laquelle se trouve SDS HIGH VOLTAGE.

### **13 - Loi applicable**

La loi applicable pour ces Conditions générales de vente est la loi française.

### **14 - Acceptation par le Client des Conditions Générales de Vente de SDS HIGH VOLTAGE**

La mise à disposition par SDS HIGH VOLTAGE de ses Conditions Générales de Vente au Client vaut acceptation de celles-ci sauf position contraire prise par le Client notifiée à SDS HIGH VOLTAGE dans les formes requises, auquel cas SDS HIGH VOLTAGE établira, conjointement avec le Client, des Conditions Particulières de Vente qui viendront compléter et/ou amender les présentes Conditions Générales de Vente.

CGV SDS HIGH VOLTAGE mai 2021